



Contact : Docteur Jean-Philippe PLATEL, Président

2, rue de la collégiale – 59043 LILLE CEDEX

Tel : 03 20 31 10 23 – mail : [cd.59@ordre.medecin.fr](mailto:cd.59@ordre.medecin.fr)

## "Être au service des médecins dans l'intérêt des patients"

L'Ordre représente l'ensemble des médecins

L'Ordre des médecins est la seule institution qui rassemble et fédère, en France, l'ensemble des médecins, quel que soit leur statut, leur mode d'exercice et leur spécialité.

**Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public**, l'Ordre défend l'indépendance et l'honneur de la profession médicale auprès de l'ensemble de la société française : usagers et citoyens, administrations et services de l'État, associations...

Il assume un rôle moral, administratif, consultatif, juridictionnel et de conciliation.

**Il est le garant de la relation médecin-patient.**

### Missions

#### Garantir la déontologie

Le respect de l'éthique et de la déontologie médicale est l'un des principaux champs de compétence de l'Ordre des médecins. L'Ordre est chargé de la rédaction du [code de déontologie médicale](#) qui est inscrit dans le [code de la santé publique](#). L'Ordre assure également un rôle d'instance disciplinaire pour les médecins qui ne respecteraient pas les principes de la déontologie.

#### S'assurer de la compétence des médecins

La loi a confié à l'Ordre le rôle de veiller au **maintien de la compétence et de la probité** du corps médical. Il tient à jour le tableau des médecins autorisés à exercer. Il gère l'inscription des médecins à ce tableau.

#### Accompagner et aider les médecins

L'Ordre accompagne les médecins dans leur activité quotidienne. Dans un environnement juridique et sociétal de plus en plus complexe, il joue un rôle de conseiller pour les aider à s'installer, à choisir le statut le plus adapté à leur mode

d'exercice et à pratiquer leur activité le plus sereinement possible, tout au long de leur carrière. L'Ordre met à la disposition des médecins des outils pour faciliter leur exercice professionnel : modèle de contrats, guides pratiques... Il joue un rôle de conseil juridique, notamment lors de la rédaction des contrats et des statuts, en matière d'assurance ou en cas de conflit entre un médecin et son patient ou entre confrères.

Enfin, l'Ordre gère un fonds d'entraide pour venir en aide aux médecins en difficulté et à leur famille ainsi qu'aux médecins en formation.

### **Veiller à la qualité des soins**

Aux côtés des représentants des autres professionnels de santé, l'Ordre veille à la qualité des soins et au respect des droits des patients. Il s'assure de l'indépendance professionnelle de tous ses membres dans leurs relations avec l'industrie pharmaceutique et biomédicale.

### **Conseiller les pouvoirs publics**

L'Ordre des médecins est un acteur incontournable dans les réflexions sur les évolutions du système de santé. Il est présent dans de nombreuses instances, intervient comme expert auprès des ministères, des agences régionales de santé et des organismes français de santé publique (Haute autorité de santé, Agence nationale de sécurité du médicament...). Interlocuteur des pouvoirs publics, il rend des avis sur les projets de lois et décrets. Pour conforter son rôle d'expert, l'Ordre réalise différentes enquêtes sur la démographie médicale, la sécurité des médecins ou la permanence des soins.

## **Le Conseil départemental, un intermédiaire de proximité**

L'Ordre des médecins s'organise autour de trois niveaux territoriaux : le Conseil national, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Les membres de chacune de ces instances sont élus démocratiquement.

Le Conseil départemental remplit à l'échelon local toutes les missions de l'Ordre : tenue du tableau des médecins, organisation de la permanence des soins, interlocuteur des pouvoirs publics et organismes de protection sociale, conseil et entraide auprès des médecins, conciliation des litiges, transmission des plaintes sont il est saisi...